

Résumé des mandats

Congrès annuel de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu les 26 et 27 avril 2008 au Centre NDA et au Collège de Maisonneuve

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Retour du nouveau membre
- 3.0 Permanence
 - 3.1 Embauche d'une permanence 2008-2009
 - 3.2 Contrat de transition été 2008
- 4.0 Finances
 - 4.1 Réflexion sur les finances
 - 4.2 État des résultats 2007-2008
 - 4.3 Fonds d'entraide
 - 4.4 Prévisions budgétaires 2008-2009
- 5.0 Bilans et orientations internes
 - 5.1 Campagne « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! »
 - 5.2 Comités et Conseils
 - 5.3 Démocratie à l'ASSÉ
- 6.0 Femmes
- 7.0 Revendications et orientations 2008-2009
 - 7.1 Réflexion sur la campagne 2008-2009
 - 7.2 Revendications
- 8.0 Plan d'action 2008-2009
- 9.0 Avis de motion
 - 9.1 Dépôt des avis de motion
 - 9.2 Traitement des avis de motion
- 10.0 Élections générales
 - 10.1 Conseil exécutif
 - 10.2 Comité femmes
 - 10.3 Comité à la mobilisation
 - 10.4 Comité journal
 - 10.5 Comités de travail
 - 10.6 Secrétaire général-e
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée

Lecture et adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès des 16 et 17 février 2008.

Retour du nouveau membre

1. Que la SOGÉÉCOM soit de retour au combat dans l'ASSÉ.
2. Que soit reçue comme association membre de l'ASSÉ la SOGÉÉCOM.

Permanence

Embauche d'une permanence 2008-2009

1. Que l'on prenne une pause de 15 minutes, précédées d'un caucus de 5 minutes des délégations pour déterminer si elles sont prêtes à procéder à l'embauche ou si elles ont besoin d'une délibération.
2. L'embauche de Véronique Martineau au poste de permanence à l'ASSÉ.

Contrat de transition été 2008

1. Que l'on adopte le contrat de transition pour l'été 2008 en annexe.
2. Motion de félicitations à Valérie Soly pour son travail de qualité et son apport essentiel et bénéfique à l'ASSÉ.

Finances

État des résultats 2007-2008

1. Que les associations membres de l'ASSÉ, et non-membres qui le désirent, appellent l'AGECFXG pour recevoir la seconde moitié des cotisations de l'hiver 2008. Que l'externe de l'ASSÉ entame des démarches pour établir un dialogue sérieux avec FXG sur cette question.
2. Advenant un surplus aux résultats du 30 juin 2008 pour l'année financière 2007-2008, que le Conseil exécutif soit autorisé à utiliser 75 % dudit surplus pour bonifier les dépenses des postes « Employé-e-s », pour des heures supplémentaires, et « Loyer », pour le déménagement, étant entendu qu'il s'assurera de la viabilité des décisions relatives.

Fonds d'entraide

1. Que soient accordés 500 \$ à l'AECM par le fonds d'entraide.
2. Considérant le fonctionnement du fonds d'entraide tel que décrit à l'Annexe F des Statuts et règlements;
Que les sommes restantes du fonds d'entraide 2007-2008, à savoir 3 176,75 \$, soient réparties comme suit : 1 000 \$ à reporter dans le fonds d'entraide 2008-2009 et 2 176,75 \$ à reporter dans le surplus/déficit pour combler, au 30 juin 2008 le cas échéant, les dépenses des postes budgétaires qui pourraient dépasser les prévisions budgétaires, notamment « Loyer ».

Prévisions budgétaires 2008-2009

1. Considérant les dépenses des Conseils Régionaux cette année;
Considérant les états financiers de l'ASSÉ cette année et les perspectives financières de l'an prochain;
Considérant que les budgets des Conseils Régionaux sont toujours l'objet d'une levée des Statuts et

règlements;

Considérant les Conseils Régionaux peuvent faire des demandes plus élevées que le montant minimal prévu ou demander aux associations non-membres et membres de contribuer;

Remplacer « 2 000 \$ » par « 500 \$ » à Article 5.19 : Budget, du Chapitre 4 : Conseils Régionaux, alinéa 2 : « Chaque Conseil régional dûment constitué se voit allouer statutairement un budget minimal de 2 000 \$. Ce budget de base peut-être augmenté selon les besoins lors de l'adoption des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'une enveloppe globale pour les Conseils régionaux représentant 25 % du budget total de l'ASSÉ. Les Conseils régionaux doivent fournir au Congrès ou au Conseil de Coordination des états financiers et des prévisions budgétaires pour se voir verser leur budget. En cas de dissolution d'un Conseil régional, les fonds reviendront à l'ASSÉ. »

2. L'adoption des prévisions budgétaires 2008-2009 en annexe.

Bilans et orientations internes

Campagne « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! »

1. Que les bilans et constats de la campagne « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! » soient consignés et pris en compte par les prochaines équipes de l'ASSÉ.

Femmes

1. Considérant l'importance et la légitimité du point femmes;

Considérant que le point femmes n'a pas besoin d'être toujours rempli et qu'il est important que ce point soit préalablement préparé;

Considérant l'importance de la solidarité des hommes dans les luttes féministes;

Considérant que les points femmes sont nécessaires à un espace pour la lutte féministe et ne peuvent être substitués par d'autres mesures;

Considérant que le point femmes est nécessaire à l'information des nouveaux militants et nouvelles militantes;

Que le point femmes demeure un point statutaire dans l'ordre du jour et qu'une rencontre de préparation soit organisée le vendredi soir avant le Congrès.

2. Que soit entamée une réflexion par les associations membres sur la possibilité de donner un droit de proposition aux caucus non-mixtes.

3. Que l'ASSÉ participe à l'organisation du rassemblement pancanadien des jeunes féministes « Toujours RebELLES »;

Que soit ajouté au plan d'action de l'année 2008-2009 : 11, 12 et 13 octobre 2008 : Rassemblement pancanadien des jeunes féministes.

Revendications et orientations 2008-2009

Revendications 2008-2009

1. Considérant que l'ASSÉ se revendique solidaire des luttes féministes;

Considérant que l'ASSÉ soutient plusieurs revendications et principes féministes;

Considérant que l'ASSÉ appuie et soutient les luttes menées par les femmes (article 1.4.3 de la charte);

Considérant que le projet de loi C-484 Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels est

une attaque sérieuse et insidieuse au droit à l'avortement;

Considérant le silence des médias et de la classe politique sur cette question et donc le peu d'information transmise à la population;

Que l'ASSÉ prenne position contre le projet de loi C-484 et tout autre projet de loi qui pourraient nuire au droit à l'avortement;

Que l'ASSÉ participe dans la mesure de ces moyens à diffuser de l'information sur ce projet de loi et sur les mobilisations qui pourraient être organisées dans le but de contrer son adoption.

2. Considérant nos mandats historiques de soutien à la lutte du peuple Palestinien.

Considérant la participation de l'ASSÉ aux conférences données par Tadamon! dans divers établissements d'enseignement postsecondaire au cours de l'année 2007-2008;

Considérant la proposition adoptée lors du présent Congrès visant à consulter les associations membres sur la proposition de boycott de l'Apartheid israélien;

Considérant qu'une campagne internationale contre l'Apartheid israélien se forme et prend de l'ampleur;

Considérant que ce mouvement a débuté en 2005 suite à un appel signé par 170 organismes issus de la société civile palestinienne qui demandaient le déclenchement d'une campagne internationale de « boycott, de désinvestissement et de sanctions » contre Israël;

Que l'ASSÉ dénonce le régime d'Apartheid qui sévit en Israël, ainsi que le soutien du gouvernement canadien à l'État d'Israël.

Que l'ASSÉ se porte solidaire des luttes d'autodétermination au Moyen-Orient, entre autres en Palestine.

Que l'ASSÉ se positionne en faveur d'une campagne de « boycott, désinvestissement et sanctions » contre l'Apartheid israélien.

Plan d'action 2008-2009

1. Considérant l'importance de consolider l'ASSÉ, autant au niveau local, régional, que national;

Considérant que l'ingérence du privé a des impacts néfastes sur la vie quotidienne et les conditions matérielles de l'ensemble des étudiants et étudiantes;

Considérant qu'une campagne contre cette problématique permettrait à chaque association locale de lutter selon ses propres moyens afin d'obtenir des gains concrets;

Considérant que la privatisation du système d'éducation est la conséquence ultime de son sous financement chronique;

Considérant que le fléau de la privatisation dépasse le simple cadre de l'éducation et s'étend à l'ensemble des services sociaux;

Que la prochaine campagne de l'ASSÉ ait pour thème « Stoppons la privatisation des services sociaux » avec 3 principales revendications :

1. Contre les intérêts et la logique du privé en éducation et dans les autres institutions publiques.
2. Pour un refinancement massif et public des institutions d'éducation post-secondaires
3. Pour la démocratisation des instances dans les institutions post-secondaires.

Que l'ASSÉ profite de cette campagne pour préparer une vaste consultation sur l'AFE et pour travailler à la production de recherches, d'analyses et d'autre documentation pertinente sur l'aide financière aux études pour une campagne ultérieure.

Que l'ASSÉ travaille conjointement avec l'ensemble des mouvements sociaux afin de mener un front commun contre la privatisation des services sociaux.

2. Que l'ASSÉ crée un comité ad hoc chargé d'identifier les problématiques locales, régionales et nationales connexes aux axes de la prochaine campagne de l'ASSÉ, et ce, dans une perspective de gains concrets. Que ce comité fasse rapport de ses activités lors des prochains Conseils de Coordination et du prochain Congrès.

3. Que les priorités de recherche de l'ASSÉ pour l'été soient de répertorier les textes et analyses produits sur la privatisation des services sociaux, principalement sur l'éducation, et que soit produit un document de synthèse sur la question.

Que la recherche touche les sujets suivants : l'histoire de la privatisation des services sociaux, les luttes face au privé dans les services sociaux et les dynamiques de pouvoir du privé dans les services sociaux.

Qu'une attention particulière dans les recherches soit portée sur les impacts de la privatisation des services sociaux sur les femmes, par exemple sur les impacts de la privatisation en santé sur les aidantes naturelles et sur les conditions de travail des femmes qui sont employées par des entreprises privées dans les cégeps et les universités.

4. Que le plan d'action 2008-2009 de l'ASSÉ soit le suivant :

- Été 2008 : production d'un plan de travail pour le mémoire sur l'AFE consultation de l'ensemble des mouvements sociaux pour l'élaboration d'une pétition et d'un « manifeste » en vue d'un front commun contre la privatisation.
- Fin août : Rentrée des cégeps, campagne d'information massive sur la plateforme et début des consultations (sondage, recherche) en vue de la prochaine campagne AFE de l'ASSÉ.
- Début septembre : Rentrée des universités, campagne d'information massive sur la plateforme et début des consultations (sondage, recherche) en vue de la prochaine campagne AFE de l'ASSÉ.
- Plan de valorisation interne.
- 26, 27 et 28 septembre 2008 : Camp de formation d'automne.
- 11, 12 et 13 octobre 2008 : Rassemblement pancanadien des jeunes féministes.
- 2 semaines avant le Congrès : dépôt de la proposition du plan de travail pour le mémoire sur l'AFE et dépôt de l'ébauche de la pétition et le manifeste pour le front commun.
- 25 et 26 octobre 2008 : Congrès d'automne.
- Semaine du 27 octobre 2008 : Conférence de presse, lancement de la pétition et du manifeste du front commun.
- Début janvier 2009 : Rentrée des universités et consultations (sondage, recherche) en vue de la prochaine campagne AFE de l'ASSÉ.
- Fin janvier 2009 : Rentrée des cégeps et consultations (sondage, recherche) en vue de la prochaine campagne AFE de l'ASSÉ.
- Plan de valorisation interne.
- 13, 14 et 15 février 2009 : Camp de formation d'hiver à Montréal.
- Fin février : Journée nationale de boycott des entreprises privées présentes sur les campus d'institutions post-secondaires.
- 21 et 22 février ou 28 février et 1^{er} mars 2009 : Congrès d'hiver.
- 8 mars 2009 : Journée internationale des femmes.
- 15 mars 2009 : Journée internationale contre la brutalité policière.
- Fin mars : Manifestation nationale sur les revendications de la plateforme et dépôt de pétition

- 1 mois avant Congrès annuel : dépôt du mémoire sur l'AFE.
- 1^{er} mai 2009 : Journée internationale des travailleurs et travailleuses.

5. Que le Comité ad hoc soit composé de Philippe Éthier, Mathieu Melançon, Catherine Brunet et Laurence Beaudoin-Masse.

6. Que l'ASSÉ participe au rassemblement du monde de l'éducation si les conditions suivantes sont réunies :

- Que les priorités énoncées par le Comité se reflètent dans la déclaration et, que celle-ci soit cohérente avec les principes et revendications de l'ASSÉ;
- Que la déclaration mène à un plan d'action concret forçant le gouvernement à considérer l'éducation à sa juste valeur sociale;
- Que l'ASSÉ soit présente dans les structures décisionnelles et représentatives du rassemblement.

7. Considérant les revendications historiques de l'ASSÉ en soutien à la lutte de libération des peuples palestiniens et libanais contre l'occupation israélienne;

Considérant les nombreuses actions d'éducation populaire entreprises depuis octobre 2007 contre l'apartheid israélien dans les associations étudiantes membres;

Considérant la prise de position du Congrès en faveur de la campagne internationale de boycott, de désinvestissement et de sanctions de l'apartheid israélien, orchestrée au Québec par le collectif Tadamon!;

Considérant la poursuite et l'accentuation de cette campagne lors de l'année à venir, et le rôle-clé que pourrait y jouer le mouvement étudiant combatif;

Que l'ASSÉ invite ses associations membres à organiser des ateliers sur la question de l'apartheid israélien avec le collectif Tadamon!;

Que l'ASSÉ dénonce les tentatives d'intimidation et de censure subies par les militants et militantes contre l'apartheid israélien de la part des administrations locales, des gouvernements et des groupes sionistes;

Que l'ASSÉ participe aux diverses actions organisées par le collectif Tadamon! (dont le contingent anti-apartheid israélien dans la manifestation pro-palestinienne du 10 mai 2008);

Que l'ASSÉ poursuive sa collaboration avec le collectif Tadamon! et diffuse cette solidarité dans l'espace public lorsque le besoin s'en fera sentir.

Que l'ASSÉ invite les autres groupes sociaux à appuyer activement cette campagne.

8. Que l'ASSÉ soit représentée au Congrès étudiant panaméricain en Colombie lors du mois de mai 2008. Que la délégation soit composée de : Jacques-André Dubois, Elsa Côté-Lambert, Yan Bilodeau, Thioro Gueye, Geoffroy Bruneau et David Lanneville. Que la délégation amène du matériel d'information de l'ASSÉ et fasse un rapport de ses activités au Congrès d'automne.

Avis de motion

1. Considérant la nécessité de se doter des moyens de rendre effectives nombreuses revendications et mandats de l'ASSÉ en matière de luttes sociales;

Considérant l'importance de lier dans l'action les luttes que mène l'ASSÉ aux autres luttes sociales correspondant à ses principes et revendications;

Considérant la multiplication de nos contacts et appuis communautaires, syndicaux et internationaux et la nécessité d'y donner une suite concrètement;

Considérant les difficultés du Conseil exécutif à assurer un suivi efficace dans ce domaine vu l'ampleur

de la tâche qu'il doit déjà accomplir;

Que l'article 35 du Chapitre 7 des Statuts et règlements

« ARTICLE 35 : COMITÉ AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Il effectue des recherches afin d'alimenter la réflexion de l'organisation sur la conjoncture mondiale.

Il voit aussi au développement d'un réseau de communication et de liens avec les autres organisations étudiantes au niveau international. »

soit biffé et remplacé par :

« ARTICLE 35 : COMITÉ AUX LUTTES SOCIALES

Il voit au développement d'un réseau de communication et d'action avec les autres organisations syndicales et communautaires pertinentes du Québec et d'ailleurs, de même qu'avec les organisations étudiantes au niveau international. Pour ce faire, le Comité assure la présence de l'ASSÉ aux diverses réunions d'organisation et effectue le suivi avec les instances concernées (Congrès, Conseil de Coordination, Conseil exécutif).

Il effectue aussi des recherches afin d'alimenter la réflexion de l'organisation sur la conjoncture sociale québécoise et le contexte mondial.

Le Comité travaille en étroite collaboration avec le ou la Secrétaire aux relations externes et le ou la Secrétaire aux communications en ce qui a trait au suivi de l'actualité sociale. »

Que l'adoption de ces modifications rende effective pour ce Congrès l'élection des personnes intéressées à se présenter sur ledit Comité.

Élections générales

Conseil exécutif

1. Élection de Pascal Chabot, membre de l'AÉCS, au poste de Secrétaire à la coordination.
2. Élection d'Éloi Bureau, membre de l'AEMSS-UQO, au poste de Secrétaire aux relations internes.
3. Élection d'Alex Desrochers, membre de l'AFESH-UQAM, au poste de Secrétaire aux relations externes.
4. Élection de Didier Louboutin, membre de l'AFESH-UQAM, au poste de Secrétaire aux finances.
5. Élection de Catherine Brunet, membre de l'AFESH-UQAM, au poste de Secrétaire aux affaires académiques.
6. Élection de Marie-Eve Ruel, membre de l'AGEBdeB, au poste de Secrétaire aux communications.

Comités femmes

1. Élection d'Émilie Gendron, membre de l'AGEBdeB.
2. Élection de Jessyka Boulanger, non-membre.
3. Élection d'Émilie Monteiro, membre de la SOGÉÉCOM.

Comité à la mobilisation

1. Élection de Mathieu Melançon, membre de la SOGÉÉCOM.

Comité journal

1. Élection de Christian Pépin, membre de l'AFESH-UQAM.

Comités de travail

1. Élection de Myriam Villeneuve, membre de l'AFESH-UQAM, au Comité formation.
2. Élection de Hubert Gendron-Blais, membre de l'AFESH-UQAM, au Comité aux luttes sociales.
3. Élection d'Alexandre Vidal, non-membre, au Comité aux luttes sociales.
4. Élection de Jean-François Filiatrault, non-membre, sur le Comité à la recherche et aux affaires académiques.

Varia

1. Motion soleil à l'équipe bouffe et praesidium.
2. Motion gros câlins à l'exécutif sortant.
3. Motion soleil au REMDUS.
4. Motion gros câlins à la SOGÉÉCOM pour l'organisation du Congrès.

Propositions mises en dépôt

1. Que l'ASSÉ adopte comme revendication : pour l'autogestion des services alimentaires.
2. Que l'ASSÉ se prononce contre l'impérialisme politique, économique et culturel.

ANNEXE

Proposition de prévisions budgétaires 2008-2009

	Prévisions 2008-2009	Différence	Prévisions 2007-2008
Revenus			
Cotisations	113 520,00 \$	(15,00) \$	113 535,00 \$
Instances	9 375,00 \$	(7 425,00) \$	16 800,00 \$
Congrès	6 075,00 \$	(6 725,00) \$	12 800,00 \$
Camps de formation	3 300,00 \$	(700,00) \$	4 000,00 \$
Spéciales	- \$	- \$	- \$
Dons	2 000,00 \$	(1 500,00) \$	3 500,00 \$
Activités de financement	420,00 \$	(980,00) \$	1 400,00 \$
Fonds des arrêté-e-s	- \$	(238,45) \$	238,45 \$
Autres	- \$	- \$	- \$
Totaux	125 315,00 \$	(10 158,45) \$	135 473,45 \$

Dépenses

Fonds d'entraide	6 676,00 \$	999,25 \$	5 676,75 \$
Information	16 800,00 \$	(4 948,63) \$	21 748,63 \$
Ultimatum et express	8 500,00 \$	- \$	8 500,00 \$
Revue Ultimatum	4 300,00 \$	87,27 \$	4 212,73 \$
Matériel d'information	3 000,00 \$	(5 285,90) \$	8 285,90 \$
Traduction	- \$	- \$	- \$
Documentations & recherches	1 000,00 \$	250,00 \$	750,00 \$
Recherche	- \$	- \$	- \$
Instances	16 000,00 \$	(10 000,00) \$	26 000,00 \$
Congrès	8 100,00 \$	(6 900,00) \$	15 000,00 \$
Camps de formation	4 400,00 \$	(3 100,00) \$	7 500,00 \$
Comités et CoCo	3 500,00 \$	- \$	3 500,00 \$
Mobilisation	15 000,00 \$	(1 000,00) \$	16 000,00 \$
Tournées & représentations	13 000,00 \$	- \$	13 000,00 \$
Matériel pour les actions	2 000,00 \$	(1 000,00) \$	3 000,00 \$

	Prévisions 2008-2009	Différence	Prévisions 2007-2008
Bureau	21 000,00 \$	8 724,38 \$	12 275,62 \$
Loyer	15 500,00 \$	7 900,00 \$	7 600,00 \$
Taxes municipales	- \$	(175,00) \$	175,00 \$
Assurances	3 000,00 \$	799,38 \$	2 200,62 \$
Fournitures	2 000,00 \$	200,00 \$	1 800,00 \$
Informatique	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Administration	3 700,00 \$	- \$	3 700,00 \$
Honoraire professionnel	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
Frais de caisse	700,00 \$	- \$	700,00 \$
Frais d'intérêt	- \$	- \$	- \$
Communication	9 200,00 \$	(3 600,00) \$	12 800,00 \$
Télécommunications	7 000,00 \$	(2 500,00) \$	9 500,00 \$
CNW Telbec	1 200,00 \$	(800,00) \$	2 000,00 \$
Courrier	150,00 \$	(50,00) \$	200,00 \$
Internet et site	850,00 \$	(250,00) \$	1 100,00 \$
Employé-e-s	29 800,00 \$	(9 095,50) \$	38 895,50 \$
Permanence	29 800,00 \$	(7 670,00) \$	37 470,00 \$
Contrat été 2007	- \$	(1 425,50) \$	1 425,50 \$
Conseils régionaux	1 500,00 \$	- \$	1 500,00 \$
CRAM	500,00 \$	- \$	500,00 \$
MASSE	500,00 \$	- \$	500,00 \$
CRAALL	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Nouveaux Conseils Régionaux	- \$	- \$	- \$
Divers	1 800,00 \$	1 800,00 \$	- \$
Subventions	1 800,00 \$	1 800,00 \$	- \$
Projets spéciaux		- \$	- \$
Autres		- \$	- \$
Fonds des arrêté-e-s		- \$	- \$
Totaux	121 476,00 \$	(17 120,50) \$	138 596,50 \$
Surplus/(déficit)	3 839,00 \$	6 962,05 \$	(3 123,05) \$

Contrat de travail

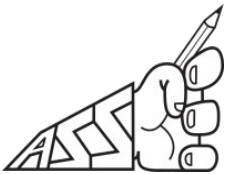
Intervenu entre

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Et

Valérie Soly

En vigueur du 9 juin au 6 septembre 2008



Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

2570, rue Nicolet, bureau 301

Montréal, (Québec), H1W 3L5

Téléphone : (514) 390-0110

Télécopieur : (514) 390-8415

Site Internet : www.asse-solidarite.qc.ca

CHAPITRE 1 : CLAUSES PRÉLIMINAIRES

1.1 DÉFINITIONS

L'EMPLOYEUR

Dans le présent contrat,

L'employeur désigne l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), une association sans but lucratif ayant pour objet de défendre et de promouvoir les droits de ses membres.

SUPÉRIEUR-E IMMÉDIAT OU IMMÉDIATE

La supérieure immédiate ou le supérieur immédiat est une ou un membre de l'exécutif de l'ASSÉ désigné-e à cet effet.

1.2 INTERPRÉTATION

Les dispositions au présent contrat doivent être lues et interprétées dans leur ensemble. Cependant, la nullité d'une clause ou d'une partie d'une clause contraire aux dispositions d'une ordonnance, d'un décret ou d'une loi d'ordre public n'entraîne pas la nullité du contrat, mais seulement de ladite clause. La clause ainsi annulée se trouve automatiquement amendée par la disposition d'ordre public en vigueur.

1.3 BUT

Le but du présent contrat est d'assurer les meilleures conditions de travail pour l'employée ainsi que pour sa santé et son bien-être et de faciliter le règlement équitable des problèmes qui peuvent survenir entre l'employeur et l'employée. Cependant, les deux (2) parties conviennent de travailler dans un esprit de développement harmonieux de l'ASSÉ et dans le respect mutuel des deux (2) parties.

1.4 RESPECT DES DROITS DE L'EMPLOYÉE

Il est convenu que ni l'employeur ou des représentants et représentantes ne doivent exercer, soit directement ou indirectement, des menaces, des contraintes, des discriminations ou des distinctions injustes contre l'employée, que ce soit à cause de sa race, de sa nationalité, de son origine sociale, de sa langue, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son état civil, de son âge, de ses opinions, de ses appartenances, de ses activités politiques, de son handicap physique (à moins de prouver que ce handicap empêche l'accomplissement de la tâche), de ses antécédents judiciaires ou dans l'exercice d'un droit que lui reconnaît le présent contrat ou la loi.

1.5 RESPECT DES DROITS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DE L'EMPLOYEUR

Il est convenu que l'employée ou ses représentants et représentantes ne doivent exercer, soit directement ou indirectement, des menaces, contraintes, discriminations ou distinctions injustes contre les représentants et représentantes de l'employeur, que se soit à cause de sa race, de sa nationalité, de son origine sociale, de sa langue, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son état

civil, de son âge, de son absence, de ses opinions, de ses appartenances, de ses activités politiques, de son handicap physique, de ses antécédents judiciaires ou dans l'exercice d'un droit que lui reconnaît le présent contrat ou la loi.

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE L'EMPLOI

2.1 Assumer les tâches de la permanence (voir Annexe II)

2.2 Assurer la transmission des connaissances techniques et globales au ou à la nouvel-le employé-e;

2.3 Accompagner le ou la nouvel-le employé-e dans les tâches quotidienne de la permanence de l'ASSÉ;

2.4 Assurer un classement vigoureux et pratique des archives « papier » et informatique;

2.5 Effectuer toute autre tâche que lui confie l'employeur en regard des activités normales de l'employeur et dans les limites de ses compétences.

CHAPITRE 3 : CLAUSES NORMATIVES ET SALARIALES

3.1 HEURES DE TRAVAIL

L'employée choisit ses heures de travail entre 8 et 18 heures en respectant l'ancienneté de ses consœurs et confrères de travail, les obligations qu'entraîne la nature de son emploi et le calendrier de transition (voir Annexe I). Une fois l'horaire établi, il peut être modifié avec l'accord de l'employeur.

3.2 SEMAINE NORMALE DE TRAVAIL

La semaine normale de travail est de l'employée est calculée comme suit :

- 9 au 28 juin 2008	30 heures/semaine
- 29 juin au 2 août	20 heures/semaine
- 3 août au 6 septembre	15 heures/semaine

3.3 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

a) L'employeur ne peut en aucun cas obliger l'employée à accomplir des heures supplémentaires.

b) SURTEMPS

Est considéré comme surtemps, tout travail de l'employée requis par le supérieur immédiat ou la supérieure immédiate en sus du nombre d'heures de sa semaine de travail.

3.4 TAUX SALARIAL

Le salaire de base de l'employée est fixé à 15,50 \$ de l'heure. Le versement de ce salaire fera objet d'une entente entre l'employée et l'employeur.

3.5 JOURS FÉRIÉS

Pour la période commençant le premier 9 juin 2008 et se terminant le 6 septembre 2008 les jours

fériés et chômés sont les suivants :

1. Saint-Jean Baptiste
2. Confédération
3. Fête du Travail

3.6 JOURNÉES DE MALADIE

L'employée a droit à 2 journées de maladie payée pour la durée du contrat.

3.5 DÉDOMMAGEMENT DES FRAIS

Sur présentation de pièces justificatives, l'employée sera dédommagée des frais encourus dans l'exercice raisonnable de ses fonctions, incluant les frais de transport nécessaire pour se rendre sur son lieu de travail. Nonobstant ce qui précède, l'employée devra avoir reçu de son supérieur immédiat ou de sa supérieure immédiate l'autorisation d'effectuer lesdits frais. La présente clause s'applique aussi aux dédommagements pour frais de déplacement

CHAPITRE 4 : CLAUSES FINALES

4.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Sous réserve des dispositions contraires contenues dans le présent contrat, ledit contrat entre en vigueur le 9 juin 2008.

4.2 DURÉE

La présente entente est valide jusqu'au 6 septembre 2008.

4.5 ANNEXES

Les annexes jointes au présent contrat en font partie intégrante.

4.6 LITIGES

Tout objet de litige non prévu par le présent contrat devra faire l'objet d'une entente entre l'employeur et l'employée, les chartes fédérales et provinciales, des droits de la personne et normes minimales du travail fixées par le gouvernement du Québec faisant office de minima.

4.7 COPIES OFFICIELLES

Le présent contrat est fait en deux copies. Seules ces deux copies sont réputées être officielles.

En foi de quoi, ont signé le _____ e jour de _____ 2008 :

L'employée _____ (Lettre moulée)

_____ (Signature)

Témoin de l'employée _____ (Lettre moulée)

_____ (Signature)

L'employeur _____ (Lettre moulée)

_____ (Signature)

Témoin de l'employeur _____ (Lettre moulée)

_____ (Signature)

ANNEXE I

CALENDRIER DE TRANSITION

	Valérie Soly	Nouvel-le employé-e
9 juin au 29 juin 2008	30hres/sem.	Cumuler 40hres
Description	Tâches régulières et participation aux réunions de transition	Participation aux réunions de transition
30 juin au 13 juillet	20hres/sem.	20hres/sem.
Description	Tâches régulières avec l'employé-e	Tâches régulières avec Valérie
14 au 27 juillet	20hres/sem.	20hres/sem.
Description	Tâches régulières avec ou sans l'employé-e	Tâches régulières avec ou sans Valérie
28 juillet au 3 août	20hres/sem.	20hres/sem.
Description	Tâches régulières sans l'employé-e	Tâches régulières sans Valérie
4 août au 7 septembre	15hres/sem.	35hres/sem.
Description	Archives ou autres	Tâches régulières, début de la semaine normale de travail
8 septembre	Fin du contrat de transition	Contrat annuel 2008-2009
Jusqu'au 8 juin 2009	-	

ANNEXE II

DESCRIPTION DE TÂCHES

La description des tâches de l'employée est la suivante :

- Assurer la réception, la dactylographie, l'impression des documents, les envois postaux (et réponses) et le classement du courrier et des courriels.
- Participer à la rédaction, la mise en page, la correction, la révision et l'envoi des publications de l'association
- Faire l'entretien général des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne, faire des dossiers de presse ou des recherches sur demande et commander des documents pertinents.
- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions.
- Participer au Congrès et aux réunions du Conseil exécutif.
- Informer les gens quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités.
- Faire la mise à jour des sites Internet de l'association.

La présente description de tâches peut être modifiée par le Conseil exécutif en tout temps. Une ou des modifications à la description de tâches ne rend pas caduque le présent contrat, mais seulement la ou les parties concernées par le Chapitre 2 : Description de l'emploi.